

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 27 février 2017 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-02-145 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 27 février 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion / Règlement n° 1694-13 / Stationnement (RMH 330)
3. Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.8 / Services professionnels / Surveillance / Mise à niveau de la station d'épuration / Règlement n° 1605
4. Comité de démolition / Nomination de membres
5. Mesure disciplinaire / Suspension
6. Mesure disciplinaire / Suspension
7. Période de questions
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-02-146 Avis de motion / Règlement n° 1694-13 / Stationnement (RMH 330)

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de limiter, durant certaines périodes, le stationnement sur le terrain du Centre multisports.

« ADOPTÉE »

17-02-147 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.8 / Services professionnels / Surveillance / Mise à niveau de la station d'épuration / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services d'ingénierie à l'égard de la surveillance des travaux relié au projet « Mise à niveau de la station d'épuration – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.8 » totalisant un montant de 20 573 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-148 Comité de démolition / Nomination de membres

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 11 juin 2016, du Règlement n° 1724 régissant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 7 de ce règlement prévoient la durée du mandat des membres du Comité de démolition et leur nomination par résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin soient nommés membres du Comité de démolition, et ce, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2017, lequel mandat est renouvelable.

« ADOPTÉE »

17-02-149 Mesure disciplinaire / Suspension

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 24 février 2017 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par l'employé n° 1283;

CONSIDÉRANT que lors de sa convocation le 14 février 2017, et à toute autre occasion, l'employé n° 1283 n'a pas fourni d'explications permettant de contrer la preuve des manquements qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 1283 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 1283 soit suspendu sans solde pour une période de trois jours ouvrables, soit du 1^{er} mars 2017 au 3 mars 2017 inclusivement;

QU'il soit de plus décidé que l'employé n° 1283 ne puisse, durant la période de suspension, avoir accès à aucun site, bâtiment, local ou local du syndicat, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE le directeur général et tous les directeurs ou employés concernés soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

17-02-150 Mesure disciplinaire / Suspension

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 24 février 2017 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par l'employé n° 207;

CONSIDÉRANT que lors de sa convocation le 14 février 2017, et à toute autre occasion, l'employé n° 207 n'a pas fourni d'explications permettant de contrer la preuve des manquements qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 207 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 207 soit suspendu sans solde pour une période d'un jour ouvrable, soit le 1^{er} mars 2017;

QU'il soit de plus décidé que l'employé n°207 ne puisse, durant la période de suspension, avoir accès à aucun site, bâtiment, local ou local du syndicat, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE le directeur général et tous les directeurs ou employés concernés soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

17-02-151 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-02-152 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 05 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe